

Avis voté en plénière le 14 septembre 2016

Contribution des emplois de la biodiversité à la transition écologique

Déclaration du groupe des personnalités qualifiées

Annabelle Jaeger : « L'avantage quand on parle biodiversité, c'est que les décideurs, les élus, les conseillers ne se battent pas pour prendre la parole, comme s'il s'agissait d'un sujet annexe que seuls quelques connaisseurs ou amateurs pouvaient apprécier. Cet intérêt est inversement proportionnel au caractère vital de la biodiversité.

Allain Bougrain Dubourg est l'un de ces connaisseurs et je le félicite chaleureusement d'avoir porté ce travail dès le début de la mandature tant pour son contenu et ses recommandations que pour la seule pédagogie qu'il permet sur ces enjeux.

Rappelons-le une fois encore : la biodiversité ne nous est pas extérieure, elle porte la vie, elle assure notre développement et notre bien-être. Elle est notre « assurance-vie ».

La nouvelle loi biodiversité le souligne et propose des outils et moyens pour sa reconquête.

Rêvons que l'Agence française pour la biodiversité qui sera créée le 1^{er} janvier 2017 aura les moyens de porter auprès d'un large public ce qu'elle est, ce qu'elle permet, et donc la nécessité évidente de la protéger.

Comme le propose le projet d'avis, je souhaite que l'AFB prenne à son compte les missions de structuration des métiers, de l'emploi, des qualifications et certifications de la biodiversité ; l'avis sera alors un précieux support de travail pour l'agence.

Le développement des emplois de la biodiversité est un indicateur de la volonté publique et privée de préserver, voir reconquérir la biodiversité.

Ces métiers qui lui sont liés, directement ou indirectement, sont nécessaires, et non négligeables dans ces temps moroses : ils sont enthousiasmants.

Ils sont démultiplicateurs de richesses : un territoire à la biodiversité préservée est un territoire attirant et porteur d'activités multiples.

Je profite de cette tribune pour tirer une sonnette d'alarme : les collectivités et au premier rang les Régions sont moteurs dans la création, le maintien et le déploiement de ces métiers. Les trames vertes et bleues qui doivent se mettre en place sur nos territoires représentent des opportunités de

créer de nouveaux emplois autour de la connaissance, de l'animation, de l'ingénierie... encore faudrait-il pour cela, que nos présidents de Régions, ne considèrent pas ce sujet comme annexe. Chefs de file environnement et biodiversité, elles disposent d'outils et de moyens impactant directement l'emploi de la biodiversité, qu'elles ne l'oublient pas !

Enfin, si ces métiers de la biodiversité sont précieux et doivent être développés, l'intégration de la biodiversité dans tous les métiers est le défi qui s'impose à tous les secteurs d'activité, car aucun n'est exempt d'impact direct ou indirect sur la biodiversité. Un prochain avis pourrait à très juste titre s'intéresser à la formation initiale et tout au long de la vie, aux indicateurs de prise en compte de la biodiversité dans les activités économiques et d'aménagement.

Dans cette attente, je ne boudrai pas mon plaisir de voter dès à présent un excellent projet d'avis dédié à la biodiversité et à sa reconquête grâce à l'emploi ».

Jean-Luc Bennahmias : « Il est un fait acquis aujourd'hui, agir pour la biodiversité, être extrêmement attentif à la survie des écosystèmes est indispensable pour sauvegarder une planète vivable et vivante.

Il est juste de dire je cite : « *Préserver et reconquérir la biodiversité est l'un des grands défis de la transition écologique. Le développement des emplois de la biodiversité sera donc un indicateur de concrétisation de la volonté collective de le relever* ».

La lecture de l'avis montre à quel point il reste du pain, bio évidemment, sur la planche.

Même si l'on sent bien qu'il y a une volonté chez de nombreux acteurs, publics, collectivités territoriales, chercheurs, enseignants, évolution lente mais perceptible dans les secteurs de la formation, de l'industrie et de l'agriculture et plus particulièrement dans les associations de défense de l'environnement.

À ce titre et à leur demande, je me fais humblement le porte-parole de Claude Roustan, représentant au CESE de la Fédération nationale de la pêche en France et de la protection des milieux aquatiques, qui ne peut être présent parmi nous ce jour. Je cite : « *Pour la réalisation de cet avis, on peut regretter l'absence d'audition des représentants des structures associatives de la pêche qui représentent plus de 1 000 emplois directs dans la protection des milieux et de la biodiversité aquatique et 40 000 bénévoles. Cette rencontre aurait permis notamment de mieux connaître les spécificités de nos métiers et de préciser les besoins en formation* ».

Et la représentante ici présente des associations de pêcheurs, Sylvie Sinay, s'excuse par ailleurs de ne pas avoir pu suivre l'évolution des travaux de la section de l'environnement, étant active dans une autre section.

Par ailleurs, nous venons d'en parler avec les représentants de l'Outre-mer, l'avis insiste à juste titre sur les richesses considérables de la biodiversité dans les territoires d'Outre-mer. Dans une perspective de développement durable, ces richesses ouvrent un potentiel de recherche et d'emplois importants, notamment aux populations locales

Une petite critique cependant sur cet avis et sans doute un record, 115 sigles répertoriés ne rendent pas sa lecture aisée. L'influence des jeux olympiques au Brésil sans doute.

Cet avis était utile et nécessaire, je le voterai ».